



Direction générale des politiques externes
Direction des régions
Unité Asie, Australie et Nouvelle-Zélande

Note d'information

**à l'attention des députés de la huitième législature
(2014-2019)**

**sur la délégation du Parlement pour les relations
avec l'Inde**

(D-IN)

Date de clôture: 28.7.2014

NT\1032371FR.doc

PE531.823

FR

FR

Délégation pour les relations avec l'Inde (D-IN)



1. L'histoire de la délégation en bref

Les relations entre le Parlement européen et la *Lok Sabha*, la chambre basse du Parlement indien, ne sont régies par aucun cadre juridique ni accord institutionnel. Néanmoins, la délégation pour les relations avec l'Inde est l'une des plus anciennes délégations du Parlement européen auprès de pays tiers. La première réunion entre le Parlement européen et la chambre basse du Parlement indien remonte à 1981. Pendant de nombreuses années, les échanges parlementaires ont eu lieu par l'intermédiaire de la délégation du Parlement pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC). En 2007, la délégation SAARC a été scindée et le Parlement a créé une délégation pour les relations avec l'Asie du Sud et une délégation pour les relations avec l'Inde, pour répondre à une demande de ce pays. En 2008, la chambre basse du Parlement indien a mis sur pied un groupe d'amitié pour les relations avec le Parlement européen, l'équivalent de la délégation du Parlement. Après les élections indiennes de 2009, toutefois, la nouvelle chambre basse du Parlement indien n'a pas renouvelé le mandat du groupe d'amitié, malgré les nombreuses demandes de la délégation. Les réunions organisées depuis entre les deux entités n'ont donc pas valeur de réunions interparlementaires officielles. En l'absence d'homologue spécifique à la chambre basse du Parlement indien, la délégation a noué des liens avec des députés indiens par l'intermédiaire d'entités telles que la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Inde (FICCI).

La délégation organise des réunions régulières à Bruxelles et à Strasbourg afin d'examiner certaines questions, notamment la situation économique, politique et sociale en Inde. À l'heure actuelle, les négociations entre l'Union européenne et l'Inde sur un accord de libre-échange

dominent l'ordre du jour, devant les questions des droits de l'homme et du développement et les problématiques d'une portée mondiale, comme le changement climatique et la sécurité énergétique. Dès lors, les rapporteurs chargés des dossiers correspondants au sein des commissions concernées, ainsi que les fonctionnaires responsables à la Commission et au SEAE, sont régulièrement invités à assister aux réunions de la délégation et à informer les députés de l'évolution des relations bilatérales avec l'Inde.

La délégation participe également, avec les autres délégations concernées, aux réunions du partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP), dans le cadre desquelles des parlementaires d'Asie et de l'Union européenne (y compris des parlements nationaux) se réunissent en prévision du sommet Asie-Europe (ASEM) des chefs d'État et de gouvernement, dont la prochaine édition se tiendra à Bruxelles à l'automne 2014.

2. Résumé des activités de la législature 2009-2014

Les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Inde ont été dominées par les négociations en cours sur un **accord de libre-échange (ALE) UE-Inde**, même si celles-ci ont pris une tournure mouvementée peu après leur lancement en 2007. Les négociations portent aujourd'hui sur des sujets sensibles, comme les **droits de douane, les services, la passation de marchés publics, le développement durable, les investissements et les indications géographiques**. Il semble que si les problèmes d'accès au marché dans les domaines des services et des droits de douane étaient résolus, les autres parties de l'ALE se mettraient également en place.

L'Union européenne souhaite conclure un accord vaste et ambitieux, et ses principales exigences demeurent inchangées: **un meilleur accès au marché des biens** (voitures, pièces automobiles, vins et spiritueux, par exemple) **et des services** (assurance et services bancaires, notamment); **des dispositions significatives pour la passation de marchés publics; des clauses relatives au développement durable et aux droits de l'homme**. La **clause sur les droits de l'homme** prévue pour l'ALE serait reprise de l'accord de coopération UE-Inde. L'ALE obligera les deux parties à mettre en œuvre de manière effective les normes fondamentales du travail énoncées par l'Organisation internationale du travail. La forme et le contenu de la **clause de durabilité** fait encore l'objet de discussions, l'Inde ayant auparavant refusé d'inclure de telles clauses dans les accords commerciaux. En mai 2011, le Parlement européen a adopté une résolution indiquant qu'un ALE serait bénéfique pour les deux parties et que sa portée devrait être globale – réduction des droits de douane sur les marchandises, ouverture des marchés des services et des investissements, suppression des barrières non tarifaires et inclusion d'un chapitre ambitieux en matière de développement durable.¹

Le principal intérêt offensif de l'Inde concerne le secteur des services, et le pays tient également à trouver un compromis en matière de protection des données, une question que l'Union européenne ne souhaite pas voir à l'ordre du jour des négociations d'un ALE. En outre, les interlocuteurs indiens ont souvent évoqué la menace que l'agriculture européenne "subventionnée" faisait peser sur les petits exploitants indiens, notamment dans le secteur laitier. Si l'Inde demeure résolue à trouver des solutions, cet exercice s'avère difficile dans la mesure où il nécessite parfois des adaptations législatives et réglementaires.

¹ Résolution du Parlement européen du 11 mai 2011 sur l'état des négociations dans le cadre de l'accord de libre-échange UE-Inde (texte adopté de cette date, P7_TA(2011)0224).

La délégation a également abordé de nombreuses **problématiques relatives aux droits de l'homme**, comme la **situation des femmes** en Inde, la **discrimination fondée sur la caste** et la **peine de mort**, et a procédé à des échanges de vues avec des organisations de la société civile sur ces questions.

À la suite du viol collectif et du meurtre tragiques d'une femme de 23 ans à Delhi en décembre 2012, le thème des **violences à l'égard des femmes** a pris une place prépondérante dans les priorités de la délégation. Cette histoire a révolté les Indiens et a déclenché un débat sur le statut des femmes dans le pays, qui met en avant la nécessité de législations plus strictes en cas de viol. En janvier 2013, le Parlement européen a adopté une résolution demandant aux autorités indiennes de prendre une série de mesures afin de mettre fin à la violence à caractère sexiste.² Si la délégation a pris acte des efforts menés pour lutter contre le problème de la **discrimination fondée sur la caste** (par exemple à l'égard des communautés Dalit) à l'aide de mesures législatives, elle a également souligné la nécessité d'une meilleure mise en œuvre sur le terrain et d'une plus grande reconnaissance du problème par l'administration publique, le système judiciaire et la police.³ La délégation s'est également mobilisée en vue de mettre un terme à la **peine de mort** en Inde, en soulevant la question durant une visite sur place en 2013 et en envoyant de nombreux courriers à S.E. M. Manjeev Singh Puri, ambassadeur de l'Inde auprès de l'Union européenne.

Outre ces problématiques, la délégation s'est penchée sur **des questions revêtant une importance stratégique**. L'Union européenne et l'Inde sont des partenaires stratégiques depuis 2004, partageant des valeurs et des intérêts communs (comme la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et l'économie de marché) tout en étant confrontés à des défis similaires (la sécurité, le changement climatique et l'énergie). Malgré l'absence de progrès notables au sein de ce partenariat et l'impossibilité de trouver un accord sur un ensemble de priorités stratégiques restreint et gérable, la délégation a souligné le potentiel inexploité de ce partenariat. Dans ce contexte, elle a abordé des problématiques comme celles du **changement climatique** et de la **sécurité énergétique**, en particulier la question des **sources d'énergie renouvelables**, compte tenu du potentiel énorme de l'Inde dans le domaine de **l'énergie solaire**. Elle a encouragé la mise en place de projets communs en matière de **recherche et de développement technologique** et a mis en avant le rôle positif du programme Erasmus Mundus.

Enfin, la délégation a examiné les possibilités de renforcement de la **coopération en matière de sécurité** avec l'Inde, notamment dans le domaine de la **sécurité maritime**, face au problème de la **piraterie** et à l'importance que revêt la liberté de navigation dans les eaux internationales à la fois pour l'Union européenne et pour l'Inde. Parmi les autres domaines de coopération possibles, citons la **lutte contre le terrorisme**, la **cybersécurité** et la **gestion des crises**, en réponse aux craintes relatives à l'influence croissante de la Chine en Asie du Sud et du Sud-Est et au risque d'instabilité dans l'ensemble de la région, en particulier en Afghanistan.

² Résolution du Parlement européen sur la violence à l'égard des femmes en Inde (textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0031).

³ Résolution du Parlement européen du 13 décembre 2012 sur la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste (textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0512).

3. Enjeux actuels et perspectives à moyen terme

L'intensité des relations entre l'Union européenne et l'Inde demeure bien inférieure à son potentiel, pour un certain nombre de raisons:

- l'Inde privilégie toujours les relations bilatérales avec certains États membres, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne;
- la relation est bien trop centrée sur les sommets entre l'Union européenne et l'Inde, au détriment d'une continuité nécessaire;
- l'année passée, l'attention de l'Inde s'est portée exclusivement sur la campagne pour les élections nationales d'avril/mai 2014;
- la communication publique est également problématique: les bénéfices potentiels pour les deux parties d'un partenariat UE-Inde sur le commerce, de même que dans d'autres domaines, ne sont pas évidents, en particulier pour l'Inde. Davantage d'efforts sont nécessaires à ce niveau;
- enfin et surtout, le pouvoir décisionnel de l'Union européenne, dans lequel le Parlement joue un rôle important, n'est pas bien connu en Inde, et la chambre basse du Parlement indien doit se familiariser avec cette procédure.

En résumé, une meilleure compréhension mutuelle est nécessaire. L'Union européenne et l'Inde doivent toutes deux adopter une nouvelle attitude pour exploiter le potentiel naturel de leur partenariat.

Un processus de contrôle parlementaire vigilant pourrait permettre de surmonter ces difficultés. Le dialogue interparlementaire devrait être davantage mis à profit dans le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Inde, les parlementaires des deux parties devant rendre des comptes à leurs électeurs respectifs. Ce dialogue devrait permettre, entre autres, de lancer des alertes précoces en détectant les obstacles susceptibles de compromettre la relation, ce qui contribuerait à une meilleure compréhension mutuelle et aux efforts pour convaincre les électeurs respectifs.

Ces avancées seraient particulièrement importantes dans le cadre du processus de négociation de l'**ALE** en cours. Compte tenu de l'enlisement des négociations depuis quelque temps, le Parlement – qui devra donner son approbation à la conclusion de l'accord – pourrait rappeler sa volonté d'aboutir à une issue ambitieuse et rapide (comme il l'a exprimé dans sa résolution de 2011 susmentionnée). Il convient de préciser que la commission du commerce international est la commission compétente pour les questions concernant l'**ALE** et qu'elle est donc habilitée à examiner des documents sensibles pendant le processus de négociation.

Bien que l'Inde ait refusé de négocier un accord de partenariat et de coopération (APC), qualifiant les clauses relatives aux droits de l'homme et à la non-prolifération de "morale occidentale", il n'y a pas de raison que le dialogue interparlementaire ne continue pas puisqu'il permet que des questions d'intérêt commun, comme **le changement climatique, l'énergie, la recherche et la coopération en matière de sécurité** figurent parmi les priorités politiques. La relation entre l'Inde et le Pakistan devrait également être évoquée, ainsi que l'évolution de l'environnement géopolitique dans la région, caractérisé par une concurrence croissante entre les États-Unis et la Chine pour la suprématie militaire, et la réaction de l'Inde dans ce contexte.

À moyen terme, les conséquences pour la relation UE-Inde de l'élection du nouveau gouvernement dirigé par le Bharatiya Janata Party (BJP) en Inde représentent un enjeu clé. Pour la première fois depuis 30 ans, les électeurs indiens ont donné la majorité à un parti unique à la chambre basse du parlement. L'élection du parti nationaliste hindou BJP, dirigé par le Premier ministre Narendra Modi, a suscité beaucoup d'optimisme, en particulier au sein du milieu indien des affaires. Durant sa campagne électorale, M. Modi a brièvement fait part de sa volonté d'approfondir les relations économiques de l'Inde avec ses partenaires. Une réouverture des négociations sur l'ALE n'est donc pas à exclure. Pour l'Union européenne, le changement de gouvernement à Delhi sera l'occasion de renforcer sa présence en Inde. L'expérience européenne dans les domaines de l'urbanisation, des technologies vertes et des énergies renouvelables pourrait y être utilisée à bon escient. Pourtant, parallèlement, l'élection de M. Modi ravive également certaines craintes, en particulier au sein des minorités du pays. Les Musulmans, notamment, se souviennent très clairement des violences perpétrées au Gujarat en 2002, lorsque l'actuel Premier ministre, alors ministre en chef du Gujarat, avait été accusé d'incitations à la haine communautaire et à la violence. La délégation devrait dès lors accorder une attention particulière aux **libertés civiles** et au **respect des droits des minorités**.

4. Propositions d'actions possibles

Le président de la délégation est invité, immédiatement après la réunion constitutive, à entrer en contact avec M. Manjeev Singh Puri, ambassadeur de l'Inde auprès de l'Union européenne. Ce dernier pourrait être convié à la prochaine réunion de la délégation, de même que des hauts fonctionnaires du SEAE et de la Commission. La délégation devrait également essayer de nouer des liens étroits avec la chambre basse du Parlement indien nouvellement élue. Elle pourrait, pour cela, organiser une visite du Bureau de la délégation en Inde au début de l'année 2015. Cette visite aurait deux objectifs: tenter une nouvelle fois de convaincre la chambre basse du Parlement indien de créer un groupe d'amitié pour les relations avec le Parlement européen et préparer le terrain pour une visite officielle de la délégation plus tard dans l'année.

5. Activités au cours de la septième législature (2009-2014)

- | | | |
|---|---------------|--------------------|
| – Visite d'étudiants bénéficiant de la bourse Chevening Gurukul Scholarship for Leadership and Excellence | Novembre 2009 | Bruxelles |
| – Visite du Bureau | Mars 2010 | Delhi |
| – 13 ^e réunion interparlementaire | Avril 2010 | Delhi et Hyderabad |
| – Visite de députés indiens (avec la Konrad Adenauer Stiftung) | Juillet 2010 | Strasbourg |
| – Visite de M. Sam Pitroda, conseiller du Premier ministre dans le domaine des infrastructures publiques d'information et de l'innovation | Mars 2011 | Bruxelles |
| – Visite du Bureau | Mars 2011 | Delhi |

- | | | |
|---|------------------|------------------------|
| – Visite d'étude d'agents de la chambre haute du Parlement indien (organisée par le Bureau de promotion de la démocratie parlementaire) | Mars 2011 | Bruxelles |
| – Visite de la délégation du Parlement européen | Avril 2011 | Delhi, Patna et Bombay |
| – Visite de la délégation du Parlement européen | Avril - mai 2012 | Delhi et Madras |
| – Visite d'étude d'agents de la chambre haute du Parlement indien (organisée par le Bureau de promotion de la démocratie parlementaire) | Juillet 2012 | Bruxelles |
| – Visite d'étude d'agents de la chambre basse du Parlement indien | Octobre 2012 | Bruxelles |
| – Visite de la délégation du Parlement européen | Avril - mai 2013 | Delhi et Calcutta |